

Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association pour le nettoyage et la désinfection des EPI pendant la COVID-19

Aperçu

Pendant la pandémie de la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019), nous devons tous collaborer pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs, des clients et du public, afin d'enrayer la propagation du virus et de nous préparer à rouvrir la province dès que nous le pourrons.

Vous trouverez ci-dessous un ensemble de ressources, de conseils et de bonnes pratiques destinés à aider les employeurs et les employés à prévenir la propagation de la COVID-19 et à travailler ensemble à la réouverture de la province.

Les employeurs et les travailleurs de l'Ontario ont certains devoirs et droits en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et de ses règlements. Les employeurs doivent également examiner et suivre toutes les directives applicables émanant du médecin hygiéniste en chef et du ministère de la Santé.

Pour en savoir plus sur :

- [les droits des travailleurs](#)
- [les responsabilités des employeurs](#)

Pratiques exemplaires

Reconnaître et évaluer les risques : La première étape du contrôle des risques sur un lieu de travail consiste à identifier ces risques. Cela concerne tous les risques sur le lieu de travail, pas seulement ceux relatifs à la COVID-19. Tous les employeurs de l'Ontario sont tenus d'identifier et de contrôler les risques sur le lieu de travail en vertu de la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) et de ses règlements.

Parmi les informations importantes sur les risques liés à la COVID-19, citons la manière dont le virus se propage et ce qui peut augmenter le risque d'infection d'un travailleur. Le virus de la COVID-19 peut se propager sur le lieu de travail de deux manières principales :

1. de personne à personne – par des personnes qui sont en contact étroit;
2. par des surfaces ou des objets – lorsque des personnes se touchent le visage alors que leurs mains sont contaminées.

Le niveau de risque d'une activité sera lié au nombre d'occasions de transmission du virus. Il s'agit notamment de la proximité des personnes entre elles, du nombre d'interactions différentes entre les personnes, de la fréquence à laquelle les personnes touchent des surfaces ou des objets et de la durée de séjour dans un certain espace.

La COVID-19 peut être transmise par des personnes qui ne présentent aucun symptôme. Il est donc très important de mettre en place des mesures de contrôle efficaces. Nous devons agir comme si tout le monde était infecté lorsque nous mettons en place des mesures de contrôle.

Le risque d'effets graves sur la santé n'est pas le même pour tous les travailleurs. Ce risque augmente avec l'âge et est plus élevé pour les personnes souffrant de [certains problèmes de santé](#).

Les articles suivants utilisés par un technicien de lignes électriques présentent le plus grand risque de contamination et doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés :

- Vêtements
- Casques de protection et suspension
- Lunettes de protection et visières
- Harnais
- Gants de travail
- Couvre-visage
- Gants en caoutchouc

Contrôles

Les mesures de prévention et de contrôle des infections empêchent la propagation du virus en brisant la chaîne de transmission. Par exemple, les [directives de santé publique](#) prévoient de se tenir à au moins deux mètres des autres personnes pour éviter des contacts étroits. Se laver les mains permet d'éliminer le virus et d'éviter que les personnes se touchent le visage alors que leurs mains sont contaminées.

Concernant la COVID-19 sur le lieu de travail, il est recommandé aux employeurs et aux propriétaires d'entreprises de procéder à une évaluation des risques afin de déterminer les contrôles et les mesures les plus appropriés à un lieu de travail ou une situation en particulier. Pour ce faire, consultez le [guide de l'IHSA](#) sur le processus d'évaluation des risques et les formulaires [Sample 1](#) et [Sample 2](#) fournis à titre d'exemples.

Commencez toujours par envisager les mesures de contrôle les plus efficaces. Il est préférable de commencer par essayer d'éliminer le risque – de le supprimer complètement du lieu de travail. Lorsque cela est impossible, utilisez d'abord plusieurs mesures de contrôle techniques et administratives pour empêcher la propagation. Les équipements de protection (y compris l'équipement de protection individuelle [EPI] et les équipements de protection collective) ne doivent être utilisés que lorsque les mesures de contrôle techniques et administratives ne réduisent pas suffisamment le risque pour les travailleurs.

Outre les recommandations ci-dessus, les employeurs doivent déterminer si l'équipement de protection individuelle (EPI)* doit faire partie de leur plan de contrôle des risques. La nécessité d'un EPI doit être fondée sur une évaluation des risques tenant compte des conditions environnementales et prendre également en considération les observations du bureau local de santé publique. Bien qu'une utilisation correcte de l'EPI puisse contribuer à éviter certaines expositions, elle ne doit pas se substituer à d'autres mesures de contrôle.

- Les travailleurs doivent utiliser l'équipement de protection individuelle exigé par leur employeur.
- Les travailleurs doivent être formés sur l'utilisation correcte, l'entretien et les limites de tout EPI requis.

* REMARQUE : Il convient de rappeler que la plupart des couvre-visage (masques non médicaux) n'ont pas été testés selon une norme connue et ne constituent pas un EPI. Dans certains cas, un couvre-visage peut être utilisé comme un moyen efficace de contrôle à la source, mais il ne doit pas être considéré comme un substitut approprié à la distanciation physique sur le lieu de travail.

1. Vêtements

- Si les vêtements sont contaminés ou susceptibles de l'être, suivez les instructions du fabricant pour le lavage.
- Faites attention à la zone contaminée sur les vêtements si vous éternuez ou si vous toussiez sur ces derniers.
- Une fois retirés, placez les vêtements contaminés dans un sac en plastique et refermez.
- Veillez à vous laver correctement après avoir retiré les vêtements contaminés.
- Lors du lavage, jetez le sac en plastique contaminé de manière appropriée.

2. Casques de protection et suspension

- Désinfectez le casque et la suspension avant et après chaque utilisation ou pendant l'utilisation s'il y a un risque de contamination.
- Suivez toujours les instructions du fabricant concernant l'entretien et l'utilisation du produit.
- Retirez la suspension du casque.
- Utilisez un produit de nettoyage approuvé par le fabricant et nettoyez soigneusement toutes les pièces.
- En l'absence d'un produit de nettoyage approuvé par le fabricant, la meilleure façon de faire consiste à nettoyer à l'eau savonneuse. Rincez à l'eau claire fraîche pour éliminer tout résidu.
- Avec les mains désinfectées, asséchez avec un chiffon propre ou laissez sécher à l'air libre.
- Une fois le tout sec, replacez la suspension dans le casque avec les mains désinfectées.
- Inspectez le casque et la suspension pour vérifier qu'ils ne sont pas endommagés avant de les utiliser.

3. Lunettes de protection et visières

- Désinfectez les lunettes de protection et les visières avant et après chaque utilisation, ou pendant l'utilisation s'il y a un risque de contamination.
- Suivez toujours les instructions du fabricant concernant l'entretien et l'utilisation du produit.
- Démontez ou retirez les pièces des lunettes ou de la visière.
- Utilisez un produit de nettoyage approuvé par le fabricant ou, si vous n'en avez pas, utilisez de l'eau tiède savonneuse douce pour nettoyer à fond toutes les pièces des lunettes ou de la visière.
- Rincez à l'eau claire fraîche pour éliminer les restes de produit de nettoyage ou de savon.
- Essuyez avec un chiffon propre ou laissez sécher à l'air libre.
- Une fois le tout sec, réassemblez les pièces avec les mains désinfectées si nécessaire.
- Inspectez les lunettes de protection et la visière avant de les utiliser.

4. Harnais : Le processus de nettoyage d'un harnais est en fait assez simple, mais il y a quelques précautions à prendre pour le faire.

Les deux précautions les plus importantes pour le nettoyage d'un harnais :

- Humidifiez, mais **NE FAITES PAS TREMPER** le harnais. L'expansion excessive des fibres par trempage (et la contraction par séchage) peut compromettre l'efficacité du tissu et réduire la durée de vie du harnais.
- Ne mettez **JAMAIS** un harnais dans la sècheuse. La chaleur excessive et les chocs peuvent (et vont) endommager le harnais.
De plus, suivez ces précautions de nettoyage standards :
- Il est préférable de commencer en déposant le harnais sur une surface plane et en le laissant ouvert pour une inspection visuelle.
- À l'aide d'une éponge humide, essuyez le harnais pour éliminer l'excès de saleté et de poussière.
- Préparez une solution de nettoyage avec un détergent à lessive ou un savon à vaisselle. **N'UTILISEZ PAS** de nettoyeurs contenant du chlore, de l'eau de Javel ou des abrasifs.
- Trempez votre éponge dans la solution et frottez soigneusement chaque pièce du harnais jusqu'à ce qu'une mousse épaisse se forme.
- À l'aide d'une éponge trempée dans de l'eau **CLAIRE**, essuyez le harnais pour éliminer la mousse et les résidus de savon.
- Laissez le harnais de sécurité sécher à l'air à la température ambiante. **N'UTILISEZ PAS** de séchoir à chaleur mécanique et ne laissez pas le harnais sécher au soleil pendant de longues périodes.
- Lorsque vous nettoyez plusieurs harnais, rangez-les chacun dans un compartiment sec séparé. Accrochez-les de manière à ce qu'ils ne soient pas écrasés, détériorés ou froissés.
- N'utilisez jamais d'essence ou d'autres « solvants de nettoyage à sec » pour nettoyer les harnais.

Remarque : Si vous suivez ces étapes de nettoyage de base et que vous les combinez avec une inspection approfondie avant chaque utilisation, vous contribuerez grandement à préserver la fonction de sauvetage de votre harnais et à tirer le meilleur parti de sa durée de vie. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant l'entretien des harnais, communiquez avec votre fabricant.

5. Gants de travail : Quel que soit le matériau des gants de travail, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de transfert d'éventuels contaminants viraux. Voici quelques mesures pour éviter cela :

- Essuyez la saleté des gants avec un chiffon humide et du savon ou plongez le gant entier dans de l'eau savonneuse.
- Laissez les gants sécher avant de les réutiliser en utilisant une autre paire de gants.
- Si vous ne disposez pas d'eau savonneuse sur place, vaporisez les gants avec un vaporisateur désinfectant tel que le Lysol ou une solution d'eau de Javel et d'eau et laissez sécher.
- Assurez-vous de ne pas contaminer l'extérieur des gants en éternuant ou en toussant dans votre bras ou votre masque.
- Veillez à ne pas contaminer l'intérieur des gants en vous assurant que vos mains sont désinfectées avant de les utiliser.
- Veillez à ne pas vous toucher le visage avec un gant contaminé ou possiblement contaminé.

6. Couvre-visage :

- Suivez toujours les instructions du fabricant concernant l'entretien, l'utilisation et le nettoyage du produit. En l'absence d'instructions du fabricant, la meilleure façon de faire consiste à nettoyer à l'eau savonneuse, à rincer, puis à assécher.
- Sachez reconnaître, dans le cadre d'une discussion de planification ou selon la situation, la nécessité de se couvrir le visage. Si nécessaire, assurez-vous que le couvre-visage est en tissu homologué résistant aux arcs électriques et au feu conformément à la règle 113 des Electrical Utility Safety Rules (EUSR 113).
- Mettez le couvre-visage de manière à ce qu'il couvre le cou à partir du bord inférieur des lunettes de protection.
- Lorsque vous enlevez le couvre-visage, faites-le conformément aux recommandations du fabricant tout en vous protégeant contre la possibilité qu'un contaminant soit présent sur l'extérieur du couvre-visage.
- Ne réutilisez pas le couvre-visage avant de l'avoir lavé conformément aux instructions du fabricant.

7. Gants en caoutchouc

- Désinfectez les gants en caoutchouc avant et après chaque utilisation, ou pendant si vous pensez qu'ils sont contaminés.
- Retirez le revêtement des gants en cuir.

- Nettoyez les gants en caoutchouc à l'intérieur et à l'extérieur avec de l'eau et du savon doux.
- Rincez le gant en caoutchouc à l'eau claire pour éliminer tout savon ou résidu.
- Laissez sécher à l'air libre.
- Inspectez visuellement et testez à l'air libre les gants en caoutchouc pour détecter toute anomalie.
- Installez des revêtements en cuir propres et secs et rangez-les dans un sac à gants en toile ou en plastique propre.

Remarque : Si vous pensez que le revêtement en cuir est contaminé, nettoyez-le avec un savon doux et de l'eau et laissez-le sécher à l'air libre. Il est recommandé d'avoir des revêtements en cuir de rechange disponibles pour un usage immédiat.

Évaluez :

Les changements apportés aux procédures ou pratiques de travail liées à la COVID-19 peuvent affecter la manière dont vous avez l'habitude de gérer les autres risques sur le lieu de travail. Il est donc recommandé de vérifier en permanence les différentes mesures préventives, de les revoir et de les adapter en conséquence si elles ne fonctionnent pas comme prévu ou si elles ont créé de nouveaux risques ou problèmes.

Surveillez en permanence les stocks d'outils, de fournitures et d'équipements nécessaires au respect de vos mesures de contrôle. Veillez à ce que suffisamment de fournitures soient facilement disponibles, adéquates et accessibles. Exemples :

- Désinfectant pour les mains
- Lingettes désinfectantes
- Produits de nettoyage recommandés
- Savon et eau
- Chiffons
- Éponges
- Sacs en plastique

Ressources

Tenez-vous au courant des mises à jour gouvernementales quotidiennes :

- **Gouvernement de l'Ontario**
- **Gouvernement du Canada**
- **Santé publique Ontario**

Ressources publiées par le gouvernement et les agences de l'Ontario au sujet de la COVID-19

Élaboration de votre plan de sécurité lié à la COVID-19 : Apprenez comment créer un plan pour aider à protéger les travailleurs et les autres personnes contre le nouveau coronavirus 2019 (COVID-19). [Plan de sécurité](#)

Le [ministère de la Santé de l'Ontario](#) fournit des mises à jour régulières sur la réponse du gouvernement provincial à la pandémie, notamment :

- l'état des cas en Ontario;
- les zones actuellement touchées;
- les symptômes et les traitements;
- comment se protéger et se mettre en isolement volontaire;
- la mise à jour des informations sur le virus en Ontario.

[Santé publique Ontario](#) fournit des ressources actualisées sur la COVID-19, notamment :

- des liens vers les lignes directrices en matière de santé publique, les énoncés de position et les mises à jour sur la situation;
- un synopsis des principaux articles faisant le point sur les dernières découvertes liées au virus;
- des recommandations sur l'utilisation de l'équipement de protection individuelle;
- de l'information sur la prévention et le contrôle des infections;
- de l'information sur les tests de dépistage;
- d'autres ressources publiques.

Autres ressources sur la COVID-19

[Santé Canada](#) décrit les mesures que prend le gouvernement du Canada pour limiter la propagation du virus, ainsi que l'évolution de la situation dans les provinces et les communautés partout au pays. Il tient également à jour le nombre de cas par province.

L'[Organisation mondiale de la Santé](#) met à jour les dernières directives et informations relatives à la pandémie et à sa propagation au-delà des frontières canadiennes.

Elle fournit également les toutes dernières nouvelles sur :

- la recherche et le développement actuels liés au virus;
- un « tableau de bord » de la situation concernant la COVID-19;
- les mesures de préparation aux situations d'urgence;
- des mises à jour médiatiques en direct sur la propagation du virus.

Cette ressource ne remplace pas la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et ses règlements, et ne doit pas être utilisée ou considérée comme un avis juridique. Les inspecteurs de la santé et de la sécurité appliquent la loi en fonction des faits sur le lieu de travail.